

AFFAIRE N° 7. - Fonds Routier 1979 - Répartition des crédits

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre de l'année 1979, la municipalité pourra prétendre à une subvention du Fonds Routier de 1 500 000 F environ, ce qui lui permettra d'obtenir un prêt représentant le double de la subvention, soit 3 000 000 F. Le montant total pour

la réalisation des travaux s'élèverait donc à 4 500 000 F.

La Commission des Travaux Publics qui s'est réunie le 27 novembre 1978 a proposé de répartir les crédits de la façon suivante :

O P E R A T I O N S	Montant
- Voie Nouvelle (2e tranche)	2 500 000
- Chemin Vabois	550 000
- Prolongement du Chemin de la Vierge	410 000
- ZAC des Patates à Durand	240 000
- Régie communale	800 000
	4 500 000

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE. - Nous ne pouvons pas prévoir le montant exact. C'est absolument impossible.

Je rappelle, par ailleurs, que cette répartition peut être modifiée en cas de financement important des voiries des lotissements d'habitat très social.

Nous n'avons pas de bons terrains pour faire de l'habitat très social : en conséquence, nous sommes obligés d'avoir une voirie plus chère. Nous sommes en tractation avec l'Equipement pour trouver une solution à ce problème.

Si nous ne trouvons pas de solution, il faudra vraisemblablement supprimer une partie de cette opération pour compenser celle (plus chère) de la voirie de l'habitat très social.

Sous cette réserve, Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE